

Autorité
de la concurrence



Décision n° 19-DCC-39 du 28 février 2019
relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Lvb Invest, Groupe Autos 60, Garges Automobiles Services, Noisy Automobiles Services par le groupe Amplitude

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 8 février 2019, relatif à la prise de contrôle exclusif des sociétés Lvb Invest, Groupe Autos 60, Garges Automobiles Services, Noisy Automobiles Services par la société Amplitude, et formalisée par une lettre d'intention en date du 12 décembre 2018 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les éléments transmis par la partie notifiante en cours d'instruction ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société Amplitude des sociétés Lvb Invest, Groupe Autos 60, Garges Automobiles Services, Noisy Automobiles Services, lesquelles exploitent quatre concessions automobiles de marques Kia et Suzuki situées dans les départements de l'Oise (60), du Val-d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93). L'opération notifiée constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au point II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 19-032 est autorisée.

La vice-présidente,

Fabienne Siredey-Garnier

© Autorité de la concurrence